

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

---

---

11<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 24 JUIN 1893. VOL. XXI, No 25

---

---

## SOMMAIRE :

I Cinquième dimanche après la Pentecôte. — II Le journalisme catholique. — III Décision importante concernant la manière d'imposer les scapulaires. — IV Les fêtes de l'Assomption. — V Dix jours chez les Sourdes-Muettes. — VI Chronique. — VII Aux prières.

---

## CINQUIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

---

« Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume de Dieu. » (S. Matth., V.)

I. L'Évangile nous parle de ceux d'entre les Israélites qui croyaient accomplir la loi de Moïse, en obéissant aux prescriptions littérales et en s'abstenant des actions défendues. Ils étaient donc justes selon la lettre de la loi. Mais cette justice extérieure ne pouvait les justifier devant Dieu, parce qu'elle ne chargeait pas le cœur et ne purifiait pas les intentions. L'homme, étant souillé par le péché originel, ne peut pas se justifier lui-même et par ses propres vertus. Il a besoin de Jésus-Christ, qui est seul juste, et qui, en nous communiquant ses mérites avec sa vie, transforme nos cœurs et y dépose les germes des œuvres de justice et de charité.

Unissons-nous donc, par une foi vive, à notre Sauveur Jésus-Christ qui nous rend capables de produire ce que la loi nous commande, et qui nous rend justes en nous appliquant sa propre justice.

II. La loi ancienne réglait les actions et la conduite extérieure ; la loi nouvelle règle la volonté et les actes intérieurs. La première